Olympe de Gouges

*Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791)

| 1  5  10  15  20 | Sous l’Ancien Régime, tout était vicieux, tout était coupable ; mais ne pourrait-on pas apercevoir l’amélioration des choses dans la substance même des vices ? Une femme n’avait besoin que d’être belle ou aimable ; quand elle possédait ces deux avantages, elle voyait cent fortunes à ses pieds. Si elle n’en profitait pas, elle avait un caractère bizarre, ou une philosophie peu commune, qui la portait au mépris des richesses ; alors elle n’était plus considérée que comme une mauvaise tête. La plus indécente se faisait respecter avec de l’or. Le commerce des femmes était une espèce d’industrie reçue dans la première classe[[1]](#footnote-0), qui, désormais, n’aura plus de crédit[[2]](#footnote-1). S’il en avait encore, la Révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous serions toujours corrompus. Cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l’homme achète, comme l’esclave sur les côtes d’Afrique ? La différence est grande ; on le sait. L’esclave commande au maitre ; mais si le maitre lui donne la liberté sans récompense, et à un âge où l’esclave a perdu tous ses charmes, que devient cette infortunée ? Le jouet du mépris ; les portes mêmes de la bienfaisance lui sont fermées. Elle est pauvre et vieille, dit-on ; pourquoi n’a-t-elle pas su faire fortune ? D’autres exemples encore plus touchants s’offrent à la raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu’elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre ; l’ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli avec lui, plus son inconstance[[3]](#footnote-2) sera inhumaine ; si elle a des enfants, il l’abandonnera de même. S’il est riche, il se croira dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. Si quelque engagement le lie à ses devoirs, il en violera la puissance en espérant tout des lois. S’il est marié, tout autre engagement perd ses droits. Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper[[4]](#footnote-3) le vice jusque dans la racine ? Celle du partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l’administration publique[[5]](#footnote-4). |
| --- | --- |

1. La noblesse de cour. [↑](#footnote-ref-0)
2. D’influence. [↑](#footnote-ref-1)
3. Désir de changement, manque de fidélité en amour. [↑](#footnote-ref-2)
4. Arracher. [↑](#footnote-ref-3)
5. Du partage des postes dans l’administration publique. [↑](#footnote-ref-4)